



CAMON

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le 20/03/2026

ID : 080-218001576-20260320-AR202603011-AR

S²LOW

République française

Département de la Somme

VILLE DE CAMON

Arrêté municipal portant réglementation temporaire de la circulation

Le Maire de la Ville de CAMON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R.110-1, R.411-5, R.411-8 et R.413-1 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande reçue en Mairie de Camon le 19 mars 2026, présentée par l'entreprise CORETEL EQUIPEMENTS, sise TSA 54050 – 26 avenue de l'île Saint-Martin – 92894 Nanterre Cedex 9 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité publique lors des travaux de branchement complet aéro-souterrain au 29 rue Jean Jaurès à Camon ;

ARRETE

Article 1 : Autorisation des travaux

L'autorisation d'exécuter les travaux de branchement complet Aero-souterrain est accordée à l'entreprise CORETEL ÉQUIPEMENTS pour une durée de 40 jours à compter du 10 avril 2026, au 29 rue Jean Jaurès, 80450 Camon.

Article 2 : Réglementation de la circulation

Pendant la durée des travaux, la circulation des véhicules sera alternée, soit par feux tricolores, soit manuellement.

Article 3 : Limitation de vitesse

La vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h au droit du chantier.

Article 4 : Réglementation du stationnement

Le stationnement sera interdit à tous les véhicules, à l'exception de ceux de l'entreprise intervenante, au droit des travaux.

Article 5 : Signalisation

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions en vigueur sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise chargée des travaux.

Article 6 : Exécution

Monsieur le Maire de CAMON, Madame la Directrice interdépartementale de la police nationale de la somme, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont :

Ampliation sera adressée à :

- Madame la Directrice Interdépartementale de la police nationale de la Somme,
- La Police Municipale,

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le 20/03/2026

ID : 080-218001576-20260320-AR202603011-AR

SLOW

- Entreprise CORETEL EQUIPEMENTS
- Monsieur DUPUIS Hubert, adjoint à la voirie,
- Julien LECOQ, Directeur des Services Techniques.

Fait à CAMON, le 20 mars 2026.

Jean-Claude RENAUX,
Maire de CAMON.

AR N° 2026-03-011

